



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N°40 CDCJ/4

REUNION DU 20 OCTOBRE 2021

Présents : MM. DUPIN Y - BELORGEY B. – DUPUY G. – CHEVANNE T. - AZZOUN F – FAVELIER R – DA SILVA S.

1.1 FESTIVAL U13 PTICH 2021/2022

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions au Festival U13 PITCH pour la saison 2021/2022.

Les clubs désirant participer au Festival U13 doivent s'inscrire **sur footclubs jusqu'au 8/11/2021.**

Le tirage au sort aura lieu le 10/11/2021.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La CDCJ précise que les changements de date et horaire doivent être fait sur footclubs dans les délais impartis.

Match 23951585 U18 D3 A DAIX – ENT EF VILLAGES du 23/10/2021 se jouera le 24/10/2021 à 10H.

Match 23952870 U15 D3 B MARSANNAY 2 – CF TALANT du 23/10/2021 se jouera à 16H.

Match 23952873 U15 D3 B UCCF – DIJON ULFE du 23/10/2021 se jouera à 15H.

Match 23898945 U13 D2 B FONTAINE 2 – DFCO F du 27/10/2021 se jouera le 27/11/2021.

Attention FONTAINE ne pourra pas engager d'équipe 2 au FESTIVAL PITCH ce jour-là.

Match 23893642 U15 D2 BEAUNE – DFCO 4 F du 16/10/2021 se jouera le 10/11/2021 à 17H.

Match 23951601 U18 D3 C FCNCS – UCCF du 16/10/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23951608 U18 D3 A GENLIS 2 – MANLAY 2 du 07/11/2021 se jouera le 06/11/2021 à 15H.

Match 23636143 U13 D1 B DFCO – IS/SELONGEY du 02/10/21 se jouera le 21/10/2021 à 18H30.

Match 23943439 U13 D2 C DFCO 2 – CHENOVE du 16/10/2021 se jouera le 20/10/2021 à 17H à CHENOVE.

1.3 FORFAIT

Match 23893644 U15 D2 A GENLIS 2 – CHENOVE du 16/10/2021.

Forfait non déclaré de CHENOVE.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à CHENOVE, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à GENLIS 2.

Amende 100€.

1.4 COURRIERS

De JDF 21 : MR RUCKSTUHL : pris note.

D'AISEY : la CDCJ demande à TALANT la confirmation du résultat exact du match U15 D3 A AIFC – TALANT du 16/10/2021.

1.5 FEMININES

Forfait général de IS/SELONGEY en U13 F à 8.

Les clubs devant rencontrer cette équipe doivent le rayer de leur calendrier.

1.6 TOURNOI

FUTSAL : ASPTT DIJON

U9 le 08/01/2022

U7 le 09/01/2022

U11 le 15/02/2022

Le tournoi Mondial aura lieu le 05 et 06/02/2022.

1.7 ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

<u>13/10/2021</u>	U15 F Longvic 1 – Villers Les Pots	F de m papier
-------------------	---------------------------------------	---------------

L'équipe de VILLERS n'a pas rattaché d'éducateurs sur la FMI, la CDCJ valide le score et demande à VILLERS de faire le nécessaire.

U13 D1 B LONGVIC – DAIX du 16/10/2021.

L'équipe de LONGVIC n'a pas rattaché d'éducateurs sur la FMI, la CDCJ valide le score et demande à LONGVIC de faire le nécessaire.

1.8 RESERVES

Match 23636028 – U18 D1 – CHEVIGNY 2 – F.C.M.P.L du 10/10/2021.

Réserve confirmée par le club de FC MPL, le dossier est transmis à la commission des statuts et règlements.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : DUPIN Y.